

Secrétariat général

BREST, le 23 octobre 2023

N°47/Shom/SG/NP

## DÉCISION

- OBJET** : délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel.
- TEXTE ABROGÉ** : *décision n° 36 Shom/SG/NP du 05 août 2022.*

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer,  
directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n°12 SHOM/SG/NP du 15 février 2011 relative à l'administration de la comptabilité « matière » au SHOM ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du SHOM ;

Décide<sup>1</sup> :

### ARTICLE UN

Délégation est donnée à Monsieur l'administrateur de l'État *du 2<sup>ème</sup> grade* Jean-Charles Fischer, secrétaire général et président de la commission de suivi des matériels pour signer, au nom du directeur général, tous états visés du directeur des moyens généraux et spécifiques récapitulant les sorties de matériels liées à la mise au rebut, à la réforme, à la vente aux domaines, à la destruction, à la cession, au prêt ou à tout autre mouvement de matériel.

---

<sup>1</sup> Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques.

## **ARTICLE DEUX**

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée dans le cadre d'une suppléance à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration de l'État Hervé Tanguy, chef du service des achats ;
- *Monsieur l'agent sur contrat Yohann Ortiz de Zarate, conseiller juridique ;*
- Madame l'ingénieure civile de la défense Fanny Klopp, adjointe au chef du service des achats.

## **ARTICLE TROIS**

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 17 janvier 2012 susvisée.

## **ARTICLE QUATRE**

*La décision n°36 Shom/SG/NP du 05 août 2022 portant délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel est abrogée.*

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- TOUTES DIRECTIONS, DIVISIONS ET DÉPARTEMENTS.

COPIES INTÉRIEURES :

- DG
- SG (RAA)
- ARCHIVES (SG 01.04).